

Abbé Delmotte
B 32

Plutôt mourir de franche volonté
Que du pays perdre la liberté.
(Devise de la Ville de Huy)

— Coussaint 1916. Le Droit de nos morts —

Il me semble opportun, à l'approche de la fête de Coussaint et du jour des morts, de vous donner la liste de nos concitoyens hutois morts pour la patrie. En ces jours, où de tout temps dans la chrétienté on a fait la commémoration des défunts, ayez un souvenir spécial pour nos frères d'armes tombés au champ d'honneur. Prenez pour eux, c'est une dette de reconnaissance et de justice que nous avons contractée à leur égard et en votre nom, j'ai été souvent remplir ce pieux devoir sur les tombes des soldats de chez nous aux cimetières d'Atterkerke et de Colais.

Mais là n'est pas tout. Nous devons encore, à nos morts, de parfaire l'œuvre de la libération de la patrie qui ils ont commencée et s'ils plait à Dieu, après la guerre, nous devrons être les restaurateurs de la patrie reconquise par une vie de travail et de sacrifice.

Vous surtout, le meilleur de la jeunesse de chez nous, qui dans la tranchée grandissez à l'école de l'énergie et de l'héroïsme, vous serez, plus tard, les favoris de la Belgique et sa meilleure espérance. Car, vous avez puisé dans cette atmosphère d'orage où vous vivez la rigueur de la volonté qui fait les hommes de devoir.

Mais, vous serez encore dangereusement sollicités par toutes les séductions. Alors, vous souvenant de la grandeur des morts, vous rejetterez la vie de mollesse qu'ils ont si splendidement condamnée ou reniée dans le sang, et vous redifierez en vivant une Belgique que vos frères auront sacrifié en mourant.

Plus de jeunesse frivole, égoïste et jouisseuse! sinon vous entendrez se lever en tas vobis l'exécration des morts et les flétrissures des générations à venir.

Vous serez, au contraire, la jeunesse vigoureuse, chaste, et sacrificieuse dont le pays a besoin, éprise d'idéal et - loin de hochets, sachant demander à Dieu ce que la nature ne peut donner, la grâce qui supplée à la faiblesse humaine.

Voilà la dette que vous avez contractée envers nos morts; vous n'y manquerez pas ni maintenant, ni plus tard.

Et travers les derniers sanglots de nos trop justes deuils, il semble qu'on entend déjà nos héros, là haut dans la gloire, prélever au chant triomphal qui accompagnera votre retour quand vous aurez libéré tous les Belges au banquet de la vraie justice et de la divine liberté.

Abbé Lion Delmotte
(curé de Huy)
Lancardier B 32

— Nouvelles du pays —

Huy (le 13 août 1916). Les rations de pommes de terre ont été portées à trois kilos par personne à raison de 95 centimes. Les trois kilos. La rente se fait actuellement à la salle Robin, rue du Palais de justice.

Dans le Condroz la récolte des seigles a été particulièrement bonne cette année. Les belles journées ont favorisé la rentrée de ceux-ci. Les prix du beurre et des œufs se maintiennent, toutefois ceux-ci accusent une légère diminution.

Le prix du porc est très élevé. Ainsi on paie actuellement 40 francs un cochon de lait; à trois mois ceux-ci coûtent 300 à 325 francs.

8.11
520m

- Ville de Huy - Mariages du 4 Mars 1916 au 17 juin 1916 -
 Léon Foulléris, ancien menuisier et Céline Desurdo, giletière.
 Léon Dormal, maître serrurier et Gois négociante, ^{de} de Belgique.
 Alfred Thomas, plombier à Ech. Ange et Thérèse Robert sans prof à Huy.
 Maurice Kamiche, plafonneur à Huy et Jeanne Hauguin, femme de ménage à Vainant.
 Hubert Couturier, ouvrier papeterie et Malvina Costant, journalière.
 Jules Newille, ouvrier maçon et Marie Thomas, tailleur.
 Albert Salzmans, représentant de commerce et Juliette Lebrun, couturière.
 Honoré Coteul à Marchin et Alice Constant sans profession à Huy.
 Georges Hubay, dessinateur et Hubertine Guet sans profession à Huy.
 Cyrille Chapelle, employé à Jehay-Bodegnée et Juliette Burlet à Huy.
 Alexandre Saborniez, ouvrier boulanger et Gabriel Mathy à Huy.
 Léon Landenne, tonnelier à Huy et Joséphine Mestric à Seraing.
 Charles Duarte et Marie Libat à Huy.
 Georges Pette, télégraphiste et Rosalie Potier, couturière à Huy.
 Jules Evard, ouvrier d'usine, à Anthent et Ida Havelange à Huy.

- Les vignobles hutois - (XVIII^e siècle à sept) Le mauvais temps a nu à l'état des vignobles du pays hutois. L'an dernier la qualité du vin fut bonne sans plus. Cette année elle dépendra du temps dont nous jouissons d'ici à la récolte. Les grappes sont peu fournies en grains. Actuellement, la récolte moyenne est de 70,600 litres alors qu'en 1634 et 1677 les droits frappèrent respectivement 626, 768 et 747, 340 litres récoltés. Dès le XVIII^e siècle, le nombre de litres récoltés diminua. A l'époque de la révolution, il était tombé à 400 pièces.

- Nouvelles diverses - Le cercle Comœdia dont la dernière vente de fleurs au profit des Luchetins de la guerre a produit 550 francs a été autorisée que l'autorisation de jouer, les 15 et 16 Août, des "Cloches de Corniville", lui et ont retirée par les Boches.

Depuis qu'elle fonctionne sous le patronage du Comité de secours, la laiterie communale doit alimenter toutes les œuvres de ce comité. On a été forcé de réduire de moitié la quantité de lait fournie jusqu'à présent au public payant.

D'accord avec les Comités de chômage, des membres de la Ligue des Consommateurs du pays de Huy vont entreprendre dans l'arrondissement une tournée de conférences, contre le vin cher. M. M. Mottart, député permanent, Goujon, commissaire d'arrondissement et M. de Rasquin, avocat, prendront la parole.

- La police locale a saisi, par ordre du juge d'instruction de Liège, toutes les bouteilles d'huilines de Valence, Oli et produits similaires, en vente chez les marchands hutois. Les négociants fournisseurs de ces mixtures, a promis de désintéresser ses clients.

- A Héron, ont été célébrées les obsèques de M^r le Notaire Jules Grandry né à Héron, le 27 juillet 1846 décédé à Nos-Ramet le 5 Août 1916 où il exerçait ses fonctions depuis 1877. Il fut prêtre, clerc de l'étude de M^r Félix Regaux, notaire à Huy.

- On a retiré des eaux de nos Heurs les cadavres d'Auguste Jaxhelet de Warit-l'Évêque et d'un sieur Bernard Moes de Mombetta (Waes).

- Sept habitants de Louthuin, qui malgré la défense du parquet de Huy, continuaient à extraire de la houille dans la concession "Espérance et Envois", sont condamnés à 500 francs d'amende avec 2 ans de sursis. Un sieur O. fut tué il y a quelques temps en se livrant à cette extraction dangereuse.

- Un vol important a été commis chez M^r me Geruth à Wasseiges. Le parquet a fait arrêter deux femmes de la localité qui ont été écrouées à la prison de Huy. Chez le fermier de Huy de Vyle-Charbon, on a décapité 304 gerbes de froment. D'autres vols semblables ont été constatés dans les champs. Les voleurs ou bien coupent les épis en laissant les dizeaux sur pied, ou bien ils placent la tête de la gerbe dans un sac, la battent consciencieusement et l'armentent sur pied....